



# EXPO-BOURSE AVICOLE de CLANSAYES

**LES 10 ET 11 DECEMBRE 2022  
à partir de 10 h 00**

**Salle Haute  
26130 CLANSAYES**

La date limite de réception des inscriptions est fixée au

**LUNDI 28 NOVEMBRE 2022 inclus**

**Veillez respecter impérativement cette date pour faciliter les démarches auprès des DDPP respectives.**

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner  
la feuille d'inscription par courrier à

**Ornia Rhône Provence - 53 chemin de la Quinine - 84200 CARPENTRAS  
ou par e-mail : ✉ [ornia.rp@gmail.com](mailto:ornia.rp@gmail.com)**

**Renseignements : ☎ 06 17 50 80 06**

Vétérinaire sanitaire :  
**Dr Anne LENGELE - Clinique vétérinaire du Piéjoux - Saint-Paul-Trois-Châteaux**

## **Entrée gratuite**

# REGLEMENT DE LA BOURSE

## SECTION AVICULTURE

**Article 1 :** L'exposition organisée par Ornia Rhône Provence est régie par le règlement de S.C.A.F. complétée par le présent règlement.

**Article 2 :** L'exposition sera ouverte à tous les aviculteurs, éleveurs et sélectionneurs, pour les sujets de races pures bagués aux millésimes 2019, 2020, 2021, 2022. Tous les sujets doivent être exposés avec une bague millésimée et réglementaire, le tatouage remplace la bague chez le lapin. **Les volailles ne sont pas autorisées en raison des précautions liées à la grippe aviaire.** Les pigeons sont autorisés.

**Article 3 :** Les feuilles d'inscription devront être adressées avant le 28 novembre 2022 à Ornia Rhône Provence – 53 chemin de la Quinine – 84200 CARPENTRAS.

Tél. : 06 17 50 80 06. E-mail : [ornia.rp@gmail.com](mailto:ornia.rp@gmail.com)

Elles devront être remplies avec le plus grand soin : écrire lisiblement tous les renseignements demandés et préciser pour les lapins la taille (GR, RM ou RN) et le nom de race pouvant prêter à confusion pour la dénomination de l'animal.

**Article 4 :** Le comité d'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions avant la date fixée dès qu'un nombre suffisant sera atteint dans chaque catégorie.

Les volières seront limitées en fonction de la place disponible et attribuées dans l'ordre de leur inscription.

**Article 5 :** Les exposants devront observer les règlements sanitaires en vigueur le jour de l'exposition. Un certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle devra être fourni lors de l'inscription à l'exposition. **Un pédiluve ou un tapis désinfectant devra être utilisé par toutes les personnes entrant dans la salle d'exposition. Les animaux seront enlogés éleveur par éleveur et présentés avec une séparation entre animaux issus d'élevages différents.**

**Article 6 :** Le comité prendra toutes dispositions pour l'hébergement, la nourriture et la surveillance des animaux. Il ne pourra être tenu pour responsable des décès, vols, erreurs, échanges, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir aux exposants, aux animaux, aux emballages, instrument et produits, même de fait de l'incendie. Les exposants, par le fait de leur inscription, adhèrent au présent règlement et s'engagent à s'y conformer.

**Article 7 :** Le prix de vente des animaux sera majoré de 15% au bénéfice d'Ornia Rhône Provence (majoration réduite à 10 % pour les bénévoles participant activement à l'organisation de l'exposition).

**Article 8 :** Le comité organisateur se réserve le droit de refuser la participation totale ou partielle ainsi que l'entrée de l'exposition de telle ou telle personne et ce sans avoir à se justifier.

**Article 9 :** Il est formellement interdit d'introduire, de sortir ou de déplacer des animaux dans les locaux de l'exposition. L'enlèvement des animaux ne pourra s'effectuer qu'en présence d'un commissaire.

**Article 10 :** Le transport est à la charge des exposants. Les animaux devront parvenir le 9 décembre 2022 entre 16 heures et 20 heures, ils seront adressés à M. le Commissaire Général de l'exposition - Salle Haute - 26130 CLANSAYES. Le retour des animaux ne sera pas assuré.

**Article 11 :** afin d'éviter toute erreur, nous vous prions de bien vouloir noter les numéros de bagues (EE F Ø L'année lettre chiffres) et les tatouages OG (Trimestre Référence Club Année) OD (2 lettres chiffres) sur votre feuille d'inscription et de l'apporter lors de la mise en cage.

**Article 12 :** Tous les cas non prévus seront appréciés par le commissaire général et les décisions qu'il prendra seront sans appel.

**Article 13 :** Programme de l'exposition :

- Vendredi 9 décembre 2022 : encagement de 16h à 20h, inauguration à 18h30
- Samedi 10 décembre 2022 : ouverture au public de 10h à 18h
- Dimanche 11 décembre 2022 : ouverture au public de 10h à 18h, délogement après 18h
- **L'accès des exposants et visiteurs à la salle Haute sera soumis aux exigences sanitaires en vigueur à la date de l'exposition.**

Les membres d'ORNIA Rhône Provence vous réserveront le meilleur accueil et vous espèrent nombreux.

Bien cordialement et à bientôt !